

**ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE
DE SAINT-MAXIMIN
DES 26 NOVEMBRE ET 3 DECEMBRE 2023
CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS ELECTORALES**

Dates ultimes	Nature de l'opération	Référence
Lundi 9 octobre 2023	Envoi du message d'information des dates du scrutin au BEEP Saisine du tribunal de proximité d'Uzès	Circulaire ministérielle du 19 septembre 2016
Jeudi 12 octobre 2023	Publication de l'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des déclarations de candidatures pour les deux tours de scrutin	Articles L. 247, R. 127-2, R. 128 et R. 128-1 du Code électoral
Vendredi 20 octobre 2023	Date limite d'inscription sur les listes électorales	
Jeudi 2 novembre 2023 à 9 heures	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le premier tour. <i>- les jeudi 2, vendredi 3, lundi 6, mardi 7 et le mercredi 8 novembre de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h sur rendez-vous</i> <i>- le jeudi 9 novembre 2023 de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h sur rendez-vous</i>	Arrêté préfectoral Art. R. 127-2 du CE.
Entre le jeudi 2 novembre 2023 et le dimanche 5 novembre 2023	Réunion des membres de la commission de contrôle pour s'assurer de la régularité des listes électorales	
Lundi 6 novembre 2023	Publication du tableau des inscriptions et radiations et extraction à partir du REU de la liste électorale arrêtée pour l'élection	
Jeudi 9 novembre 2023 à 18 heures	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le premier tour. Délai limite pour le retrait de candidatures.	Articles L. 255-4 et L. 267 du CE.
Vendredi 10 novembre 2023	Publication des candidatures au premier tour de scrutin	Art. R 28 du CE.
Lundi 13 novembre 2023	Ouverture de la campagne électorale pour le premier tour. Mise en place des panneaux d'affichage électoral (nouvelle réglementation à rappeler aux mairies). Délai limite d'enregistrement définitif des déclarations de candidature.	Articles. R. 26, R. 28 et R. 128 du CE
Mardi 14 novembre 2023	Délai limite de saisine du Tribunal administratif par tout candidat en cas de refus de délivrance du récépissé.	Article L. 265 du CE
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 heures	Délai limite de notification aux maires, par les candidats, des assesseurs et délégués des bureaux de vote.	Articles R. 46 et R. 47 du CE
Samedi 25 novembre 2023 à zéro heure à 12 heures	Clôture de la campagne électorale pour le premier tour. Délai limite de remise des bulletins de vote aux maires par les listes qui en assurent elles-mêmes la distribution.	Arts. L. 47-A et L.49 Art. R. 55
Dimanche 26 NOVEMBRE 2023	PREMIER TOUR DE SCRUTIN	Arrêté préfectoral
Lundi 27 novembre 2023 à 0 heure	Ouverture de la campagne électorale pour le second tour.	Article R. 26 du CE
Lundi 27 novembre 2023	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le second tour. <i>(lundi 27 novembre de 14 h à 16 h et mardi 28 novembre 2023 de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h sur rendez-vous</i>	Article R. 127-2 du CE – Arrêté préfectoral

Dates ultimes	Nature de l'opération	Référence
Mardi 28 novembre 2023 à 18 heures	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le second tour. Délai limite pour le retrait de candidatures. Publication des candidatures au second tour de scrutin.	Articles L. 255-4 et L. 267 du CE
Mercredi 29 novembre 2023	Date limite de retour en mairie de la liste d'émargement. <i>(uniquement en cas de second tour)</i>	Article L. 68 du CE
Judi 30 novembre 2023 à 18 heures	Délai limite de notification au maire, par les candidats, d'une nouvelle désignation d'assesseurs et délégués.	Articles R. 46 et R. 47 du CE
Vendredi 1er décembre 2023 à 18 heures	Délai limite de dépôt des protestations formées par les particuliers contre l'élection d'un conseiller au premier tour.	Article R. 119 du CE
Samedi 2 décembre 2023 à zéro heure à 12 heures	Clôture de la campagne électorale pour le second tour. Délai limite de remise des bulletins de vote aux maires par les listes qui en assurent elles-mêmes la distribution.	Arts. L. 47-A et L.49 Art. R. 55
Dimanche 3 DECEMBRE 2023	SECOND TOUR DE SCRUTIN	Arrêté préfectoral
Vendredi 8 décembre 2023 à 18 heures	Délai limite de dépôt des protestations formées par les particuliers contre l'élection d'un conseiller au second tour.	Article R. 119 du CE
Lundi 4 décembre 2023 à minuit	Délai limite de recours du préfet contre l'élection d'un conseiller au premier tour.	Article R. 119 du CE
Lundi 11 décembre 2023 à minuit	Délai limite de recours du préfet contre l'élection d'un conseiller au second tour.	Article R. 119 du CE